

RESTAURANT LE BASTARD

Conditions générales de vente « groupes » 2017

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société « Hôtel de Bastard SAS » et de son client dans le cadre de la vente d'une prestation « restaurant ». Toute prestation accomplie par la société « Hôtel de Bastard SAS » implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises. Par voie de conséquence, il aura été appliqué le taux de TVA en vigueur au jour de la commande, mais si ce taux était amené à évoluer, le prix évoluerait à due concurrence.

Le montant de la taxe de séjour dû, sera celui en vigueur au moment du bénéfice de la prestation.

La société « Hôtel de Bastard SAS » s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment si un changement devait intervenir au niveau de la prestation demandée par le client.

Clause n° 3 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 4 : Modalités de paiement

Lors de l'enregistrement de la commande, le client devra verser un acompte de 40% du montant global de la prestation si celle-ci concerne un repas de 10 personnes et davantage. Le solde devant être payé au plus tard le jour de la réalisation de la prestation.

Le règlement (acompte et solde) s'effectue au bénéfice de la société « Hôtel de Bastard SAS »:

- soit par chèque d'une banque française ;
- soit par carte bancaire ;
- soit par virement bancaire SEPA.

Clause n° 5 : Annulation de la prestation – Confirmation du nombre de convives

Toute annulation entraînera des frais de dossier de 5 €uros.

En cas d'annulation avant le 15^{ème} jour franc précédant la date présumée de la prestation, le montant de l'acompte sera remboursé à 100% moins les frais de dossier.

En cas d'annulation entre le 15^{ème} et le 5^{ème} jour franc avant la date présumée de la prestation, l'acompte sera remboursé à 50% moins les frais de dossier.

Pour toute annulation à partir du 5^{ème} jour franc avant la date présumée de la prestation, le montant total de l'acompte sera conservé par la société « Hôtel de Bastard SAS ».

La confirmation du nombre définitif de convives devra intervenir au plus tard 5 jours francs avant la date présumée de la prestation. En deçà de ce délai, la totalité du montant de la prestation pour le nombre définitif de convives confirmé sera facturée.

Clause n° 6 : Force majeure

La responsabilité de la société « Hôtel de Bastard SAS » ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'art. 1148 du Code Civil.

Clause n° 7 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. Les parties chercheront d'abord à résoudre tout litige par voie amiable.

À défaut de résolution amiable entre les parties, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Auch (32).